



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
5074388
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 08/07/2020
Retour Préfecture : 08/07/2020

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES AIDE REGIONALE « JE MANGE LOCAL AU LYCEE » AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 ET DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Région Hauts-de-France

1. BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Les bénéficiaires éligibles sont les lycées publics des Hauts-de-France retenus suite à l'appel à candidatures « je mange local au lycée » 2019/2020, et dont la liste figure en pièce jointe n°1 du présent document.

2. MODALITES DE CALCUL DE L'AIDE

2.1. Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles sont l'ensemble des coûts directs contribuant à l'atteinte de l'objectif de l'opération « Je mange local au lycée », 70% des approvisionnements en produits locaux, dont 20% de produits bio.

Ces dépenses devront être effectuées entre le 16 août 2019 et le 31 décembre 2020.

Il s'agit notamment :

- des achats de produits issus des circuits courts et/ou de proximité,
- des dépenses pour des démarches d'information et de formation des personnels et pour des opérations de sensibilisation des convives, parents et équipes éducatives à l'agriculture régionale et l'alimentation durable (outil de communication, transport vers des lieux de production agricole, intervention d'experts ou de producteurs locaux, etc.).

Les dépenses de personnel et d'achats équipements ne sont pas éligibles.

2.2. Taux d'aide et plafond :

Le taux d'aide est fixé à :

- 40% du montant des dépenses éligibles concernant les achats de produits sous signes ou mentions suivantes : Agriculture Biologique (AB), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Label Rouge, Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), la mention « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale », la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » pour les produits pour lesquels il existe une définition réglementaire des conditions de production ;

- 20% du montant des autres dépenses éligibles.

L'aide est plafonnée en fonction du nombre de repas produits durant l'année civile 2018 :

Nombre de repas servis dans l'établissement en 2018	Anciens montants du plafond de l'aide en € TTC CP du 15/10/2019	Nouveaux montants du plafond de l'aide en € TTC CP du 30/06/2020
Inférieur à 50 000 repas /an	4 000 €	5 000 €
Compris entre 50 000 et 70 000 repas /an	6 000 €	7 500 €
Compris entre 70 000 et 160 000 repas / an	8 000 €	10 000 €
Compris entre 160 000 et 240 000 repas / an	10 000 €	13 000 €
Supérieur à 240 000 repas / an	15 000 €	19 000 €

3. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

3.1. Modalités de contrôle de service fait

- Modalités de suivi

La Région pourra effectuer un suivi de la réalisation du projet subventionné et s'assurera de la conformité de ses caractéristiques par rapport à la décision attributive.

Le bénéficiaire est tenu d'informer la Région, par courrier, de toute difficulté rencontrée dans la réalisation de son opération, tant au niveau de son contenu que dans les délais de réalisation.

- Modalités de contrôle

Le bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle, sur pièces et/ou sur place, que Monsieur le Président du Conseil Régional souhaiterait exercer ou faire exercer dans le cadre de l'exécution du présent arrêté et/ou après clôture du projet (contrôle des factures de chacune des dépenses effectivement réalisées, etc.).

Afin d'effectuer la vérification du service fait nécessaire au versement de la subvention, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région les documents suivants, signés par le représentant légal dûment habilité :

- un état récapitulatif des dépenses payées et des recettes perçues ou à percevoir signé par le chef d'établissement et l'agent comptable (art 59 du RBF). Un modèle de tableau sera transmis aux bénéficiaires et figure en pièce jointe n°2 du présent document.
- le bilan quantitatif des dépenses réalisées par fournisseur et famille de produits. Un modèle de tableau sera transmis aux bénéficiaires et figure en pièce jointe n°3 du présent document.
- les factures liées aux dépenses supportées par le lycée pour des démarches d'information et de formation des personnels et pour des opérations de sensibilisation des convives, parents et équipes éducatives à l'agriculture régionale et l'alimentation durable.

Ces états récapitulatifs devront être transmis **au plus tard le 19 Février 2021**, impérativement via E-lycée.

Par ailleurs, les services de la Région pourront être amenés à réaliser des contrôles supplémentaires sur la base des factures de chacune des dépenses effectivement réalisées par le lycée dans le cadre de sa participation à l'opération « je mange local au lycée ».

3.2. Modalités de versement de l'aide

Le versement de la subvention interviendra de la manière suivante :

Une avance a déjà été versée.

Le solde de la subvention sera versé après vérification du service fait, sur présentation par les services régionaux :

- d'un état récapitulatif des dépenses payées et des recettes perçues ou à percevoir au titre de l'opération subventionnée et précisant la nature des dépenses et des recettes.
- d'un certificat de paiement établi par la Région Hauts-de-France,
- de la délibération exécutoire,
- d'un RIB transmis par le bénéficiaire.

Ces documents devront être signés par le représentant légal dûment habilité.

3.3. Révision du montant de la subvention et reversement

La Région demandera le reversement total des sommes indûment perçues :

- Dans le cas où le bénéficiaire n'aurait pas transmis les documents pour vérification du service fait dans les délais impartis, la Région émettra à l'encontre du bénéficiaire un Ordre de Reversement correspondant au montant de la somme indûment perçue.
- Dans l'hypothèse où bénéficiaire n'aurait pas justifié l'intégralité du montant de la subvention versée, la Région émettra à l'encontre du bénéficiaire un Ordre de Reversement correspondant au montant de la somme indûment perçue.
- Dans l'hypothèse où bénéficiaire n'a pas réalisé l'opération (finalement annulée), la Région émettra à l'encontre du bénéficiaire un Ordre de Reversement correspondant au montant de la somme indûment perçue.
- Dans l'hypothèse où tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet du présent arrêté.
- Dans l'hypothèse où l'objet de la subvention ou l'affectation du projet subventionné a été modifié sans autorisation.
- Dans l'hypothèse où les obligations de communication, telles que figurant dans la charte graphique régionale accessible sur internet, n'ont pas été respectées.

PIECE JOINTE N°1 AUX DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**Liste des lycées publics retenus sur le dispositif régional « je mange local » 2019/2020**

Nom du lycée	Ville	Département
Lycée Professionnel Agricole de la Baie de Somme	ABBEVILLE	Somme
Lycée Polyvalent Vauban	AIRE-SUR-LA-LYS	Pas-de-Calais
Lycée Général et Technologique Agricole de l'Oise	AIRION	Oise
Lycée Polyvalent Lamarck	ALBERT	Somme
Lycée Général et Technologique Robert de Luzarches	AMIENS	Somme
Lycée Professionnel Acheuléen	AMIENS	Somme
Lycée Général et Technologique Jean Baptiste Delambre	AMIENS	Somme
Lycée Général Madeleine Michélin	AMIENS	Somme
Lycée Polyvalent de La Hotoie	AMIENS	Somme
Lycée Général Louis Thuillier	AMIENS	Somme
Lycée Professionnel Pierre-Joseph Laurent	ANICHE	Nord
Lycée Professionnel Pierre-Joseph Fontaine	ANZIN	Nord
Lycée Paul Hazard	ARMENTIERES	Nord
Lycée Polyvalent Gustave Eiffel	ARMENTIERES	Nord
Lycée Professionnel Alain Savary - Jules Ferry	ARRAS	Pas-de-Calais
Lycée Polyvalent Guy Mollet	ARRAS	Pas-de-Calais
Lycée Robespierre	ARRAS	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Jacques Le Caron	ARRAS	Pas-de-Calais
Lycée Lavoisier	AUCHEL	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Fernand Degrugillier	AUCHEL	Pas-de-Calais
Lycée Polyvalent Jesse de Forest	AVESNES-SUR-HELPE	Nord
Lycée Polyvalent Paul Langevin	BEAUVAIS	Oise
Lycée Général et Technologique François Truffaut	BEAUVAIS	Oise
Lycée Général et Technologique Jeanne Hachette	BEAUVAIS	Oise
Lycée Professionnel Jacobins	BEAUVAIS	Oise
Lycée Général et Technologique Félix Faure	BEAUVAIS	Oise
Lycée Polyvalent Jan Lavezzari	BERCK	Pas-de-Calais
EREA Saint Exupéry	BERCK	Pas-de-Calais

Annexe à la délibération n°2020.01363

Lycée Louis Blaringhem	BETHUNE	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Salvador Allende	BETHUNE	Pas-de-Calais
Lycée André Malraux	BETHUNE	Pas-de-Calais
Lycée Polyvalent Marguerite Yourcenar	BEUVRY	Pas-de-Calais
Lycée Mariette	BOULOGNE-SUR-MER	Pas-de-Calais
Lycée Polyvalent Edouard Branly	BOULOGNE-SUR-MER	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Pierre Mendès France	BRUAY-LA-BUISSIERE	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel du Détroit	CALAIS	Pas-de-Calais
Lycée Paul Duez	CAMBRAI	Nord
Lycée Fénelon	CAMBRAI	Nord
Lycée Diderot	CARVIN	Pas-de-Calais
Lycée Polyvalent Jean de la Fontaine	CHATEAU THIERRY	Aisne
Lycée Polyvalent du Pays de Condé	CONDE-SUR-L'ESCAUT	Nord
Lycée Général et Technologique Agricole Le Paraclet	COTTENCHY	Somme
EPLEFPA Aumont-Crézancy-Verdilly	COUCY-LA-VILLE	Aisne
E.R.E.A. Joséphine Baker	CREVECOEUR-LE-GRAND	Oise
EPLEFPA Aumont-Crézancy-Verdilly	CREZANCY	Aisne
Lycée Edmond Labbé	DOUAI	Nord
EPLEFPA du Nord Lycée de la nature et des biotechnologies (Douai Biotech')	DOUAI	Nord
Lycée Albert Châtelet	DOUAI	Nord
Lycée Jean-Baptiste Corot	DOUAI	Nord
Lycée Professionnel de l'Authie	DOULLENS	Somme
Lycée Professionnel Guy Debeyre	DUNKERQUE	Nord
Lycée de l'Europe	DUNKERQUE	Nord
Lycée Professionnel Ile Jeanty	DUNKERQUE	Nord
Lycée Auguste Angellier	DUNKERQUE	Nord
EPLEFPA des Flandres - site de Dunkerque	DUNKERQUE	Nord
Lycée Jean Bart	DUNKERQUE	Nord
Lycée Professionnel Jules Verne	ETAPLES	Pas-de-Calais
Lycée Polyvalent Alfred Manessier	FLIXECOURT	Somme
Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de la Thiérache	FONTAINE LES VERVINS	Aisne
Lycée Polyvalent Camille Claudel	FOURMIES	Nord
Lycée Polyvalent Charlotte Perriand	GENECH	Nord

Annexe à la délibération n°2020.01363

Lycée Professionnel Automobile et Transports	GRANDE-SYNTHE	Nord
Lycée du Noorderover	GRANDE-SYNTHE	Nord
Lycée Professionnel Jules Verne	GRANDVILLIERS	Oise
Lycée Professionnel Françoise Dolto	GUISE	Aisne
Lycée Polyvalent Beaupré	HAUBOURDIN	Nord
Lycée Fernand Darchicourt	HENIN-BEAUMONT	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Henri Senez	HENIN-BEAUMONT	Pas-de-Calais
Lycée Général et Technologique Joliot Curie	HIRSON	Aisne
Lycée Professionnel Louis Armand	JEUMONT	Nord
Lycée Professionnel Jean Monnet	LA FERRE	Aisne
Lycée Professionnel Château Potel	LA FERTE MILON	Aisne
Lycée Polyvalent Valentine Labbé	LA MADELEINE	Nord
Lycée Jean Perrin	LAMBERSART	Nord
Lycée Duplex	LANDRECIES	Nord
EPLEFPA du Nord Lycée des 3 Chênes	LE QUESNOY	Nord
Lycée Auguste Béhal	LENS	Pas-de-Calais
Lycée Condorcet	LENS	Pas-de-Calais
EREA Michel Colucci	LIEVIN	Pas-de-Calais
Lycée Faidherbe	LILLE	Nord
EPLEFPA des Flandres	LOMME	Nord
Lycée Fénelon	LILLE	Nord
Lycée Louis Pasteur	LILLE	Nord
Ecole Régionale du Premier Degré E. Couteaux	LILLE	Nord
Lycée Professionnel Sonia Delaunay	LOMME	Nord
Ecole Régionale des Déficients Visuels (ERDV) Pleyel	LOOS	Nord
Lycée Professionnel Maurice Duhamel	LOOS	Nord
Lycée Professionnel Bernard Chochoy	LUMBRES	Pas-de-Calais
Lycée Polyvalent Pierre Forest	MAUBEUGE	Nord
Lycée Professionnel Lavoisier	MERU	Oise
Lycée Général et Technologique Condorcet	MERU	Oise
Lycée Polyvalent Jean Racine	MONTDIDIER	Somme
Lycée Polyvalent Eugène Woillez	MONTREUIL	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Joliot Curie	OIGNIES	Pas-de-Calais

Annexe à la délibération n°2020.01363

Lycée Professionnel Professeur Clerc	OUTREAU	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme	PERONNE	Somme
EPLEFPA du Pas de Calais	RADINGHEM	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Agricole Horticole de Ribécourt	RIBECOURT	Oise
Ecole Supérieure Arts Appliqués Textile (ESAAT)	ROUBAIX	Nord
Lycée Professionnel du Marquenterre	RUE	Somme
EPLEFPA du Nord Lycée Charles Naveau	SAINS-DU-NORD	Nord
Lycée Polyvalent Ernest Couteaux	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Nord
Lycée Professionnel Vertes Feuilles	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	Nord
Lycée du Pays de Saint Omer	SAINT-OMER	Pas-de-Calais
Lycée Alexandre Ribot	SAINT-OMER	Pas-de-Calais
Lycée Albert Châtelet	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Pas-de-Calais
E.R.E.A. (Saint Quentin)	SAINT-QUENTIN	Aisne
Lycée Professionnel Les Hauts de Flandre	SECLIN	Nord
Lycée Professionnel Amyot d'Inville	SENLIS	Oise
Lycée Professionnel Camille Claudel	SOISSONS	Aisne
Lycée Polyvalent Le Corbusier	SOISSONS	Aisne
EPLEFPA du Pas de Calais Lycée agro-environnemental	TILLOY-LES-MOFFLAINES	Pas-de-Calais
Lycée Professionnel Le Corbusier	TOURCOING	Nord
Lycée Sévigné	TOURCOING	Nord
Lycée Polyvalent Colbert	TOURCOING	Nord
Lycée Gambetta	TOURCOING	Nord
Lycée Professionnel Léonard de Vinci	TRITH-SAINT-LEGER	Nord
Lycée Technologique du Hainaut	VALENCIENNES	Nord
Lycée Henri Wallon	VALENCIENNES	Nord
Lycée Watteau	VALENCIENNES	Nord
Lycée Raymond Queneau	VILLENEUVE-D'ASCQ	Nord
Lycée Professionnel Dinah Derycke	VILLENEUVE-D'ASCQ	Nord
Lycée Général et Technologique Européen	VILLERS-COTTERETS	Aisne
Lycée Polyvalent Emile Zola	WATTRELOS	Nord
Lycée Professionnel Alain Savary	WATTRELOS	Nord
Lycée Voltaire	WINGLES	Pas-de-Calais

PIECE JOINTE N°2 AUX DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Modèle de tableau pour l'état récapitulatif des dépenses et des recettes perçues ou à percevoir

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES

Nom de l'opération subventionnée par le Conseil régional : Subvention je mange local au lycée

Nom de l'établissement :

Ville de l'établissement :

Nom du représentant légal :

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES et ACQUITTEES (en € TTC)	
<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant réalisé / acquitté</i>
Achats de denrées	€
Dépenses de communication	€
Autres :	€
TOTAL (en €)	€

ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES PERCUES et/ou A PERCEVOIR (en € TTC)			
<i>Liste des recettes</i>	<i>Montant prévisionnel</i>	<i>Montant perçu</i>	<i>Montant à percevoir</i>
Subvention régionale 'Je mange local'	€	€	€
Autres subventions:	€	€	€
Autres recettes:	€	€	€
TOTAL (en €)	€	€	€

Fait à, en date du

Signature du représentant légal :

Cachet :

Signature de l'agent comptable :

PIECE JOINTE N°3 AUX DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Modèle de tableau pour le bilan quantitatif des dépenses réalisées pour le projet en 2019/2020 et pour le premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021



BILAN QUANTITATIF DES DEPENSES POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LA RESTAURATION AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 ET DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 (16/08/2019 au 31/12/2020)

Document à retourner, signé, scanné, **AU PLUS TARD POUR LE 19 FEVRIER 2021**, directement depuis la plateforme E-lycée

N'oubliez pas d'y joindre les autres pièces nécessaires au contrôle de service fait : état récapitulatif des dépenses acquittées et les factures des actions organisées dans le cadre du projet (les factures d'achats des produits ne sont pas adresser aux services de la Région mais doivent être conservées au lycée en cas de contrôle ultérieur par les services).

L'établissement

Nom de l'établissement:	<input type="text"/>	Nom de la personne qui remplit le	<input type="text"/>
Ville:	<input type="text"/>	Adresse e-mail:	<input type="text"/>
		Téléphone:	<input type="text"/>

Le service de restauration de l'établissement entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020

Nombre total de repas servis :	<input type="text"/>
Montant total de vos achats alimentaires en euros TTC :	<input type="text"/> - €

Annexe à la délibération n°2020.01363

Les achats de produits <u>bio locaux</u> contribuant au projet entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020						
Famille de produit	Nom du fournisseur (une ligne par fournisseur et par famille de produit)	Ville du fournisseur	Produit(s) acheté(s)	Nom du fabricant si connu (ex. moulin pour la farine/pain)	Commentaires éventuels	Montant en euros TTC (par fournisseur et par famille de produit)
Fruits et légumes	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 3					
BOF	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 3					
Viandes	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 2					
Pain	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Surgelés	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Epicerie	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Boissons	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Montant total de vos achats bio locaux entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020 en euros TTC :						- €

Les achats de produits <u>locaux AOP, IGP, label rouge, STG, CCP</u> contribuant au projet entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020						
Famille de produit	Nom du fournisseur (une ligne par fournisseur et par famille de produit)	Ville du fournisseur	Produit(s) acheté(s)	Nom du fabricant si connu (ex. moulin pour la farine/pain)	Commentaires éventuels	Montant en euros TTC (par fournisseur et par famille de produit)
Fruits et légumes	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 3					
BOF	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 3					
Viandes	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 2					
Pain	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Surgelés	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Epicerie	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Boissons	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Montant total de vos achats locaux AOP, IGP, label rouge, STG, CCP entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020 en euros TTC :						- €

Annexe à la délibération n°2020.01363

Les autres achats de produits <u>locaux</u> (non bio et non SIQO) contribuant au projet entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020						
Famille de produit	Nom du fournisseur (une ligne par fournisseur et par famille de produit)	Ville du fournisseur	Produit(s) acheté(s)	Nom du fabricant si connu (ex. moulin pour la farine/pain)	Commentaires éventuels	Montant en euros TTC (par fournisseur et par famille de produit)
Fruits et légumes	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 3					
BOF	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 3					
Viandes	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
	Fournisseur 2					
Pain	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Surgelés	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Epicerie	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Boissons	Fournisseur 1					
	Fournisseur 2					
Montant total de vos achats locaux (non bio et non SIQO) entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020 en euros TTC :						- €

Les actions de <u>sensibilisation</u> contribuant au projet entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020						
Intitulé de l'action	Type d'action : animation, formation, affichage, équipement, visite, intervention, etc.	bénéficiaire : personnels cuisine, élèves, parents d'élèves, communauté éducative, etc.	Date	Détail des dépenses (seuls les coûts directs sont éligibles)	Commentaires éventuels	Montant en euros TTC
<i>exemple : visite de ferme</i>	<i>visite</i>	<i>élèves</i>	<i>20/09/2017</i>	<i>location bus, intervention producteur, impression affiche</i>	<i>2 classes de secondes ont pu en bénéficier</i>	
Montant total de vos dépenses entre le 16/08/2019 et le 31/12/2020 en euros TTC :						- €

Les résultats du projet pour l'année scolaire 2019/2020 et le premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021	
Montant total des dépenses déclarées en euros TTC :	- €
% d'approvisionnement local non bio de la restauration du lycée atteint :	#DIV/0!
% d'approvisionnement bio local de la restauration du lycée atteint :	#DIV/0!
% d'approvisionnement local AOP, IGP, label rouge, STG, CCP de la restauration du lycée atteint :	#DIV/0!
% d'approvisionnement local	#DIV/0!
Nom du chef d'établissement :	
Date :	
Signature :	
Cachet de l'établissement:	